



GESTION DES DECHETS

RAPPORT ANNUEL 2019



Sommaire

- Changement à la déchèterie
- Appel d'offres contrat déchèterie
- Rappel de la loi sur le principe du pollueur-payeur
- Budget comptes 2019
- Evolution du taux de recyclage
- Evolution des tonnages par type de déchets
- Conclusions



Changement à la déchèterie

- Départ à fin mars de Saban Hadzic et arrivée de Cédric Suter qui devient le nouveau responsable de la déchèterie.
- Formation externe du nouveau responsable de la déchèterie.
- Employé temporaire confirmé (Dino Gusmini) pour les vendredis et samedis ainsi que pour les remplacements.
- > Amélioration de l'ordre et de la propreté sur le site.
- Amélioration des infrastructures, pose de protections sur le quai (autour des bennes), signalétique, etc...
- Bureau informatisé pour commandes directes des transports et rapports mensuels.





Appel d'offres – contrat déchèterie

- Début 2019, remise en soumission des prestations relatives aux transports et aux traitements des déchets stockés en déchèterie.
- > 5 entreprises ont participé à cette soumission.
- Marché octroyé à l'entreprise la plus compétitive, soit Henny Transports SA à Rolle (déjà prestataire pour les ordures ménagères) qui sous-traite une partie du mandat à un transporteur de notre commune.
- Démarrage du contrat au 1^{er} juillet 2019 pour 5 ans, avec une économie sur les coûts de transports et de traitements d'environ CHF 25'000.- par an



Principe du pollueur-payeur

- Les coûts des ordures ménagères, soit les sacs taxés (dicastère 450) et les coûts des déchets valorisables et autres (dicastère 451) doivent s'autofinancer intégralement par les taxes communales et la rétrocession de la taxe au sac.
- ➤ Seuls les déchets carnés, les balayures et les déchets de littering (poubelles du village... ou dont l'origine est inconnue) peuvent être financés par l'impôt, soit environ 8% des coûts totaux.
- ➤ En 2019, les inertes et les déchets spéciaux ont encore été financés par l'impôt, ce qui ne sera plus possible dès 2020, selon les nouvelles directives et lois de l'OFEV.



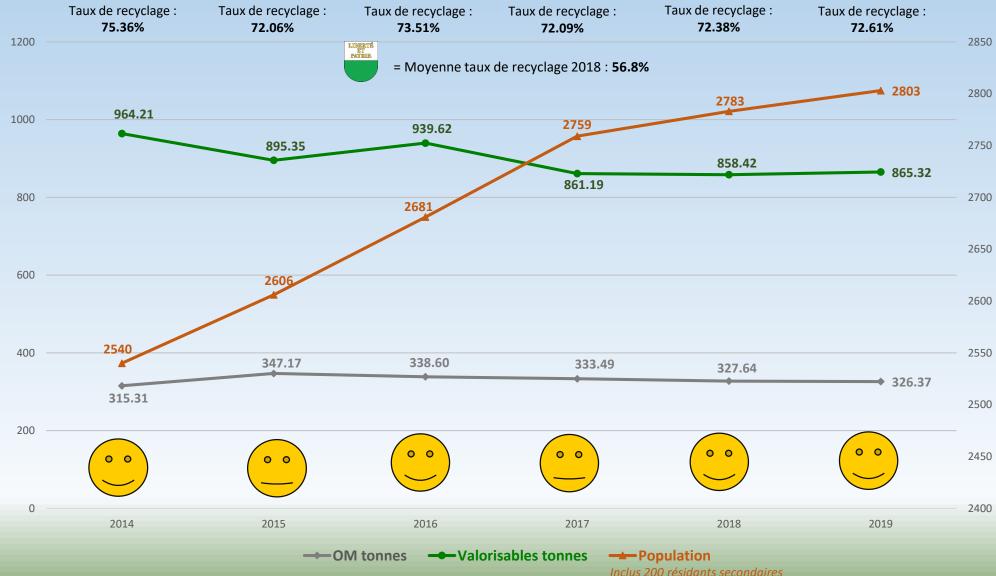
Comptes et budget 2019

Comptes	Libellés	Comptes		Couverture	Budget		Couverture
		Charges	Revenus		Charges	Revenus	
450	Ordures ménagères						
450.3010.XX	Traitement	11'081.25			11'186.00		
450.3114.00	Achat matériel	4'154.42			4'000.00		
450.3141.00	Entretien postes de collectes	5'193.41			5'000.00		
	Loyer La Cure	1'663.60			1'700.00		
450.3188.00	Transports et traitement	98'740.35			105'080.00		
450.3189.10	Frais Sadec	12'661.98			17'400.00		
450.4342.01	Rétrocession taxe au sac		101'273.68			116'221	
450.43XX.XX	Autres facturation		2'417.04			1'520	
	Sous-total 450	133'495.01	103'690.72	77.67%	144'366.00	117'741.00	81.56%
451	Déchets recyclables						
450.3010.XX	Traitement	102'886.55			93'367.00		
451.3114.00	Achat de matériel	5'009.14			2'501.00		
451.3120.XX	Frais d'électricité	2'451.38			2'700.00		
451.3130.00	Fournitures et marchandises	2'918.15			3'200.00		
451.3141.00	Entretien du bâtiment	10'800.28			4'000.00		
451.3154.00	Entretien du matériel	409.29			4'000.00		
451.3182.00	Frais de télécommunications	1'528.58					
451.3186.00	Assurances	482.65			500.00		
451.3188.XX	Transports et traitements déchets	104'047.07			114'228.00		
451.3191.00	TVA - Redip	1'994.03			1'000.00		
451.33XX.XX	Amortissements	28'686.00			28'686.00		
451.3812.00	Affectation à réserve	5'912.61					
451.3909.20	Imputation interne d'intérêts	1'115.65			1'831.00		
451.43XX.XX	Taxes forfaitaires, etc		276'544.20			264'694	
451.4354.00	Valorisation déchets		18'891.47			16'944	
451.4370.00	Contraventions		2'610.00			1'000	
	Sous-total 451	268'241.38	298'045.67	111.11%	256'013.00	282'638.00	110.40%
	Total 450 et 451	401'736.39	401'736.39	100.00%	400'379.00	400'379.00	100.00%
452	Autres déchets			8.28%			7.70%
452.3188.XX	Transports et traitements déchets	36'518.06			33'405.00		
	Facturation à tiers		230.15			0	
	Sous-total 452	36'518.06	230.15	0.63%	33'405.00	0.00	0.00%
45	Déchets	438'254.45	401'966.54	91.72%	433'784.00	400'379.00	92.30%



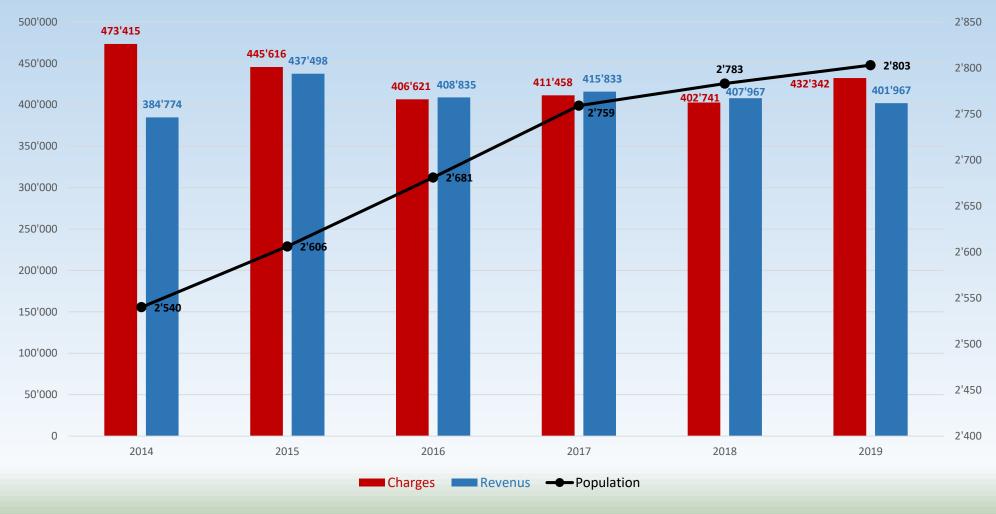


Evolution OM / Recyclables



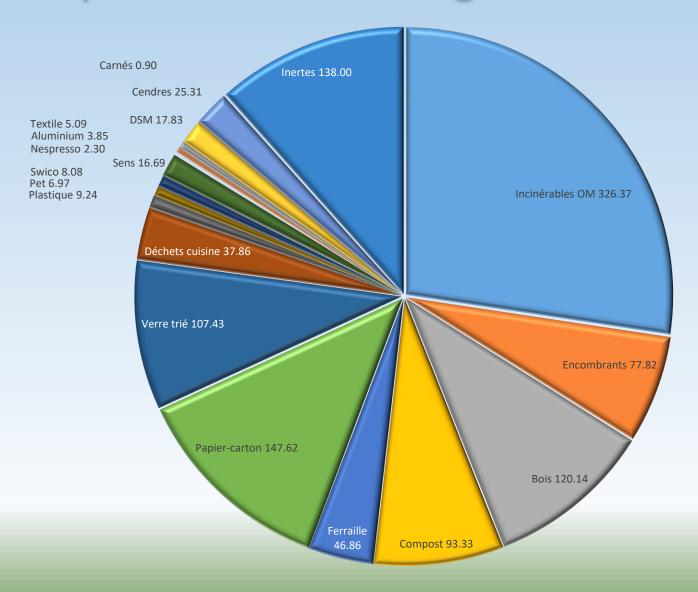


Evolution charges-revenus déchets





Répartition des tonnages de déchets



Conclusions

- Augmentation sensible de la population (+ 20 habitants).
- Plusieurs nouveautés à la déchèterie permettant d'améliorer la qualité des prestations pour les utilisateurs.
- Nouveau contrat pour les transports et le traitement des déchets devant engendrer une diminution des coûts.
- Chaque habitant génère 425,15 kgs de déchets par an, dont 308,71 kgs sont recyclés, ce qui représente 72,6% de taux de recyclage (moyenne VD 56.8%).
- ➤ Respect de la loi sur les domaines autofinancés, avec une couverture à 100% des dicastères 450 OM et 451 Recyclables.





Félicitations et merci à tous pour votre contribution à ces excellents résultats

